que l'Office national de l'énergie. Cela ne veut pas dire que des améliorations ne s'imposent pas.

Je félicite mon collègue de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) de deux choses notamment; d'abord de son excellent article dans le *Maclean's* et ensuite, du temps et de la réflexion...

## M. Waddell: Ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

M. Simmons: Ce n'est pas lui qui l'a écrit. Ce n'est pas une chose que l'on admet de toute façon. En second lieu, je le félicite du temps et de la réflexion qu'il a dû consacrer à un tel travail. En toute sincérité je crois que son travail qui nous permet de tenir un débat sur une question importante, fait partie de la tâche du gouvernement. Je félicite donc le député à cet égard.

Je tiens à signaler deux concepts qu'il a fait siens. L'un deux est la disposition relative à la «publicité», qui a toutes sortes de sens non seulement pour nos amis conservateurs, mais pour d'autres aussi. Je trouve la chose intéressante. Elle peut devenir une disposition de première importance. J'aurais aimé qu'il en informât davantage la Chambre et le grand public. Il aura peut-être l'occasion de le faire une autre fois.

Je n'ai peut-être pas bien compris toutes les ramifications du concept, mais en ce qui concerne la partie que j'ai entendu exposer aux députés, je doute que l'on puisse l'adopter ou faire appel au mécanisme d'un amendement à la loi sur l'Office de l'énergie. Nous devrions peut-être plutôt avoir recours à la loi sur la liberté d'information. Le gouvernement s'est engagé à faire adopter une telle loi. Cela fait, les changements préconisés par le député pourraient relever directement des dispositions de cette loi. Alors sera-t-il nécessaire d'invoquer la loi actuelle pour nous assurer que non seulement la lettre de la loi est respectée, mais que l'esprit de la nouvelle loi l'est également.

L'autre point dont je voudrais parler est celui de la consultation des provinces. Le gouvernement, et celui qui l'a précédé sous la direction du député de Yellowhead (M. Clark), n'ont pas manqué à leur devoir dans ce domaine. Je ne veux pas jouer sur les mots, mais je crois comprendre que le député parlait de la consultation avec les gouvernements provinciaux.

J'en profite pour établir une importante distinction qui ne sont pas simplement de paroles en l'air. Nous nous rendons un mauvais service à nous-mêmes, au Parlement fédéral, lorsque nous parlons de consulter les provinces. Je tiens à dire au député de Vancouver-Kingsway, au député de Vancouver-Est (Mme Mitchell), au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et à celui de Richmond-South Delta (M. Siddon), pour citer toute l'opposition présente à la Chambre cet aprèsmidi. Les proportions sont respectées pour ce qui est de la qualité de l'opposition qu'on trouve de l'autre côté—un rapport de trois contre un comme presque tous les jours. Un conservateur se trouve de ce côté-ci. Je dois dire qu'il n'a pas l'air déplacé. Bienvenue au député de Western Arctic (M. Nickerson). Nous sommes heureux de voir notre nombre augmenter.

Je disais donc que nous nous rendons un mauvais service quand nous parlons de consulter les provinces si nous entendons par là consulter les gouvernements provinciaux. Nous, députés, représentons les provinces. Cependant, nous ne sommes pas des gouvernements provinciaux. Cette distinction doit être faite. Les gouvernements provinciaux ont un mandat

## Office national de l'énergie-Loi

et le gouvernement fédéral en a un autre. Les Pères de la Confédération ont reconnu en 1864 que certains problèmes devraient relever du gouvernement fédéral et d'autres d'un gouvernement provincial.

Nous, députés, représentons les provinces. Je représente les habitants de Terre-Neuve et du Labrador tout autant que le premier ministre de cette province, mais pour des questions différentes. Je les représente pour les questions qui tombent sous la compétence fédérale et lui pour celles qui sont de compétence provinciale. Le premier ministre du Canada (M. Trudeau) représente les habitants de Terre-Neuve et du Labrador tout autant que le premier ministre de cette province, l'un pour les questions qui tombent sous la compétence fédérale et l'autre pour celles de compétence provinciale.

En matière fédérale le député de Richmond-Delta-Sud représente la population de Colombie-Britannique au même titre que n'importe quel ministre provincial en matière provinciale. Cette distinction, on ne la fait pas assez. Nous permettons aux premiers ministres et autres représentants provinciaux de faire croire qu'ils ont la curatelle de tout ce qui se trouve sur leur territoire alors que nous, ici, qui sommes normalement 282 dans ce Parlement hors le cas de vacance, nous parlons au nom des deux territoires et des dix provinces du Canada en matière fédérale.

Je ne pense pas qu'il soit possible de soutenir avec mon honorable ami qu'il existe des questions aussi universelles dans leurs conséquences que la politique énergétique et les décisions énergétiques. Il faut les étudier en étroite consultation avec quiconque ou quelque instance que ce soit qui puisse en ressentir les effets. J'invite le député à réfléchir à ce qui s'est fait l'été dernier. Le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a consulté longuement M. Leitch, le ministre albertain de l'Énergie. Le premier ministre a consulté le premier ministre albertain. Il n'y a pas lieu d'examiner l'ambiance dans laquelle ces négociations se sont déroulées, leur réussite ou leur échec. Ce que je dis, c'est qu'au cours des dernières semaines et des derniers mois, le gouvernement n'a pas cessé de consulter.

Il s'est entretenu avec les gouvernements de Colombie-Britannique, de Saskatchewan et d'Alberta de questions qui intéressent tout le monde ici. Comment dire qu'il n'y a pas eu consultation? Étant donné l'esprit dans lequel les choses se passent au pays depuis 113 ans, il n'y a pas besoin de faire de lois sur la consultation. Aucune raison de le faire. Il va de soi que pour réaliser quelque chose, il faut d'abord procéder à des consultations. Et si même j'avais une critique à adresser à la façon de gouverner que nous avons au Canada ces dernières années, c'est qu'il y a eu trop de consultations entre ordres de gouvernement. Je préfère dire «ordres» plutôt que «niveaux». Car pour moi, il n'y a pas de gouvernement supérieur aux autres, seulement des gouvernements qui ont des missions distinctes. Je parle donc d'ordres de gouvernement: ordre fédéral et ordre provincial. Ces dernières années, on n'a parlé que de consultations. On ne peut rien faire au Canada maintenant sans tenir d'abord une conférence fédérale-provinciale. Chaque fois qu'une question de politique est en jeu dans les deux ministères dont je m'occupe, c'est-à-dire celui de l'Environnement et celui des Sciences et de la Technologie, quelqu'un déclare inévitablement: Nous devrons attendre d'avoir consulté le gouvernement de telle ou telle province à ce sujet.